

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Incendies de Romont : l'enquête progresse – le Conseil communal arrête sa démarche pour l'avenir de la halle des Avoines

Le Conseil communal de Romont a pris connaissance avec satisfaction des avancées importantes intervenues dans l'enquête concernant les différents incendies qui ont touché la ville ces dernières semaines, en particulier celui qui a détruit la halle des Avoines le 30 juin dernier.

L'identification et l'interpellation des auteurs présumés permettent notamment d'éclaircir les circonstances de ces événements qui ont légitimement suscité de nombreuses interrogations et préoccupations au sein de la population.

Le Conseil communal remercie les autorités de police et de justice pour le travail accompli. La procédure pénale suit désormais son cours et il appartient exclusivement aux autorités judiciaires d'établir les responsabilités et d'en tirer les conséquences. La Commune n'entend dès lors pas commenter davantage cet aspect de l'affaire.

Une réflexion de fond sur l'avenir de la halle des Avoines

Indépendamment de la procédure pénale, le Conseil communal a arrêté, lors de sa séance du 17 août 2026, la démarche qu'il entend suivre concernant l'avenir de la halle des Avoines.

Il a décidé de ne pas partir du principe d'une reconstruction à l'identique, mais de profiter de cette situation pour réexaminer les besoins de Romont à moyen et long terme. La halle détruite était en effet fortement utilisée, tant pour les besoins scolaires que par les sociétés locales et le Judo-Club.

Dans un premier temps, une analyse portera sur les besoins scolaires et sportifs actuels et futurs, les activités associatives et la possibilité d'une infrastructure plus polyvalente. Parallèlement seront examinées les possibilités offertes par le site historique des Avoines, le secteur d'En Bouley et celui de la Condémine, ainsi que les aspects urbanistiques, patrimoniaux, financiers et assurantiels.

L'objectif est de disposer de plusieurs scénarios comparables avant que le Conseil communal ne se prononce définitivement sur le programme, le site et l'investissement. Les premières analyses seront conduites durant l'automne 2026, avec une étude comparative des variantes retenues au début de l'année 2027.

Pour le Conseil communal, l'enjeu n'est donc pas simplement de reconstruire ce qui a été détruit, mais de déterminer quelle infrastructure sportive et polyvalente répondra le mieux aux besoins de Romont pour les prochaines décennies et où elle devra être réalisée.

Pour le Conseil communal,

Son syndic, Jean-Claude Cornu

21 août 2026